



Genève, le 11 janvier 2017

Le Conseil d'Etat

7278-2016

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche
Monsieur Johann Schneider-Ammann
Conseiller fédéral
Schwanengasse 2
3003 Berne

**Concerne : Révision de l'ordonnance sur les travaux dangereux pour les jeunes -
consultation fédérale**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons au courriel que nous a adressé le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) concernant la révision de l'ordonnance 5 relative aux travaux dangereux pour les jeunes (OLT5). Nous vous remercions de nous avoir associés à cette réflexion.

Notre Conseil soutient ce projet de révision mais souhaite cependant relever qu'à l'article 3, lettre c, traitant des travaux impliquant des postures et mouvements pouvant présenter un danger pour la santé des jeunes travailleurs, un complément devrait être ajouté s'agissant des postures sollicitant les membres supérieurs, soit avec les bras tendus et éloignés du corps. En effet, ce type de posture est mentionné comme "à éviter" dans les commentaires de l'article 24 de l'OLT3, article visant la protection des travailleurs adultes.

Nous proposons d'ajouter cette posture à la liste de l'article 3, lettre c, comme suit (mention soulignée) :

Art. 3 Contrainte physique dangereuse pour la santé

Les travaux suivants, qui dépassent les capacités physiques des jeunes, sont considérés comme dangereux pour eux :

[...]

- c) les travaux d'une certaine durée ou récurrents, s'effectuant, s'ils sont considérés individuellement, pendant plus de deux heures par jour sur une base régulière :
 - dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation,
 - avec les bras tendus et éloignés du corps,
 - à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou
 - à genoux, en position accroupie ou couchée.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.

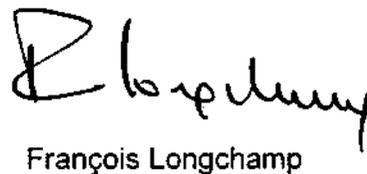
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp

Copie à : Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
Conditions de travail
Holzikofenweg 36
3003 Berne